



Appel à candidature

Exploitation du théâtre créé dans le cadre de la Maison de la famille

Développement des activités de théâtre communautaire et de théâtre classique

Objet du cahier des charges

Le présent cahier des charges a pour objectif de définir les conditions de collaboration dans l'exploitation du futur théâtre du Grand-Saconnex par une troupe de théâtre.

I. Contexte

Dans le cadre de la rénovation de la Ferme du Pommier, la ville du Grand-Saconnex construit un théâtre de 100 places. Il est prévu que ce projet de théâtre, qui fait partie du concept général de la Maison de la famille élaboré pour ce site, fonctionne également en interaction avec le bâtiment la ferme du Pommier. La date d'ouverture du théâtre est prévue au printemps 2019 en principe.

Celui-ci proposera des activités suivantes :

- Théâtre communautaire*
- Théâtre
- Spectacles culturels
- Formation théâtrale
- Autres activités

Dans le but de développer les activités du pôle communautaire, la ville du Grand-Saconnex souhaite recourir au service d'une troupe de théâtre afin de contribuer à l'exploitation de son théâtre et d'y développer des activités de théâtre communautaire et de théâtre « classique ».

**Définition du théâtre communautaire : le théâtre communautaire a comme but d'aborder la notion de bien vivre ensemble dans une communauté. Des jeux de rôle abordant des thématiques de la vie en société doivent permettre de faire émerger des axes d'amélioration autour du moi, du nous et des autres. Cette activité n'a pas d'objectif thérapeutique et s'adresse à des personnes en pleine possession de leur faculté d'introspection. Il s'adresse à l'ensemble de la population et des acteurs sociaux de la ville.*

II. Activités

a) Demandées par la ville

- Proposer et animer des actions de théâtre communautaire en coopération avec l'action sociale de la ville du Grand-Saconnex (fréquence variable).
- Assurer les prestations techniques (régie) lors de manifestations communales : si nécessaire, une formation sera financée par la ville. Le nombre des soirées par année sera précisé ultérieurement.



b) Sur proposition de la troupe

La troupe disposera d'un local au sous-sol du théâtre. Elle sera libre de proposer des prestations en accord avec la ville, comme par exemple :

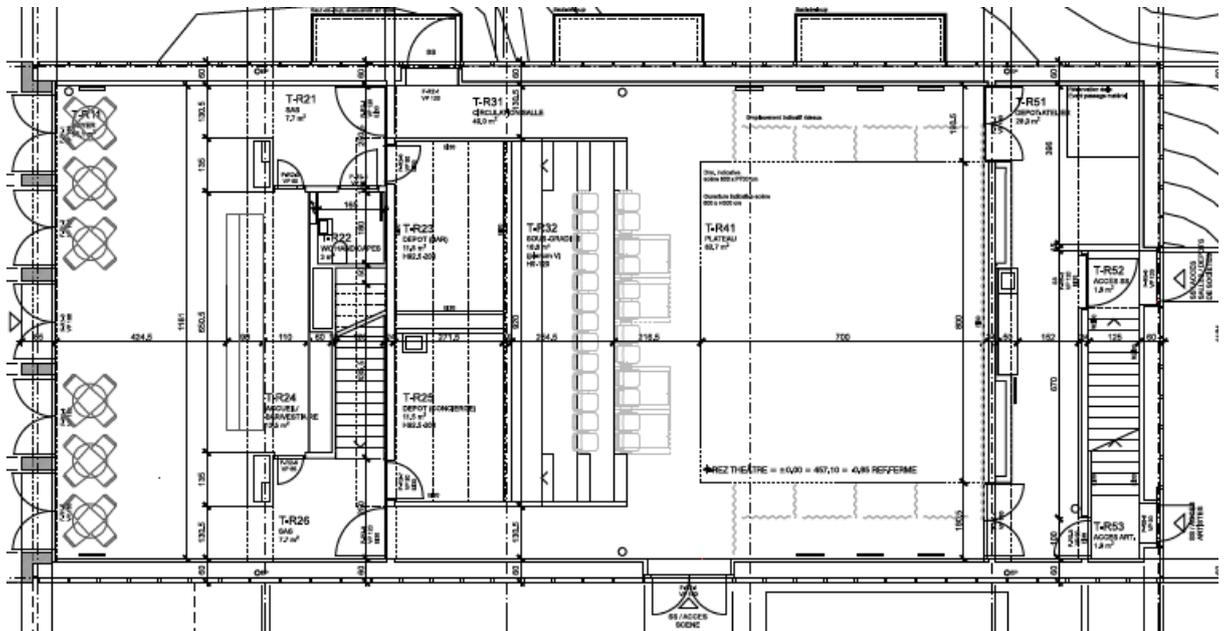
- Organiser des représentations théâtrales
- Proposer des cours de théâtre
- Animer des événements d'entreprises
- Autre (festival, impro)

Ces activités devront toutefois respecter la charte et les valeurs du lieu, notamment être apolitiques et bienveillantes.

III. Description des lieux / Equipement prévu

Théâtre de 100 places comprenant :

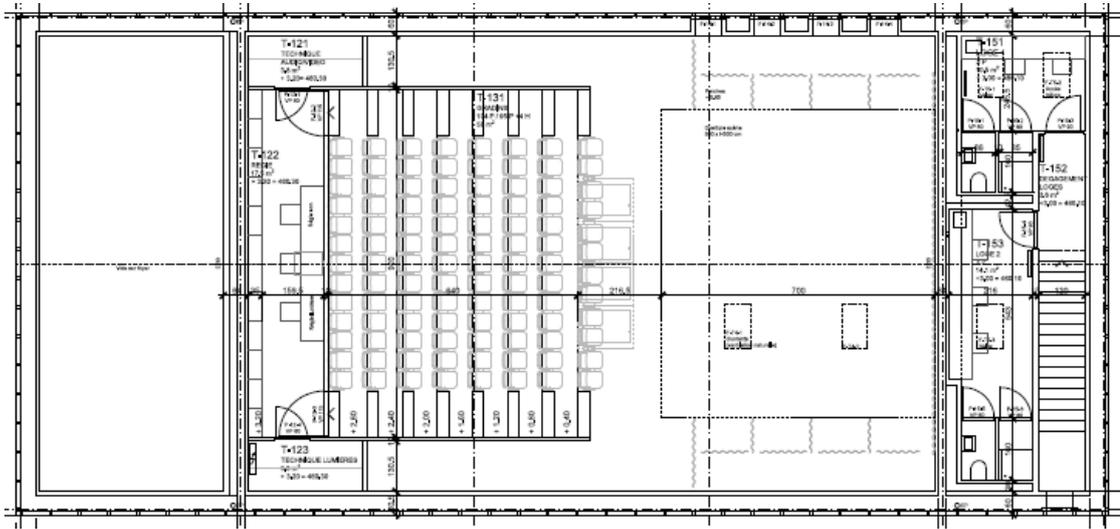
- **Rez-de-chaussée :**
Foyer (56 m²) avec bar/vestiaire, wc handicapé, locaux d'entreposage sous gradins, espaces de distribution, gradins avec sièges rabattables, régie ouverte avec dépôts latéraux, scène de plain-pied (8x7 m.) avec cintres latéraux, dépôt/atelier (28 m²), escaliers d'accès au s-sol et accès extérieurs directs pour la livraison des décors.



PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE

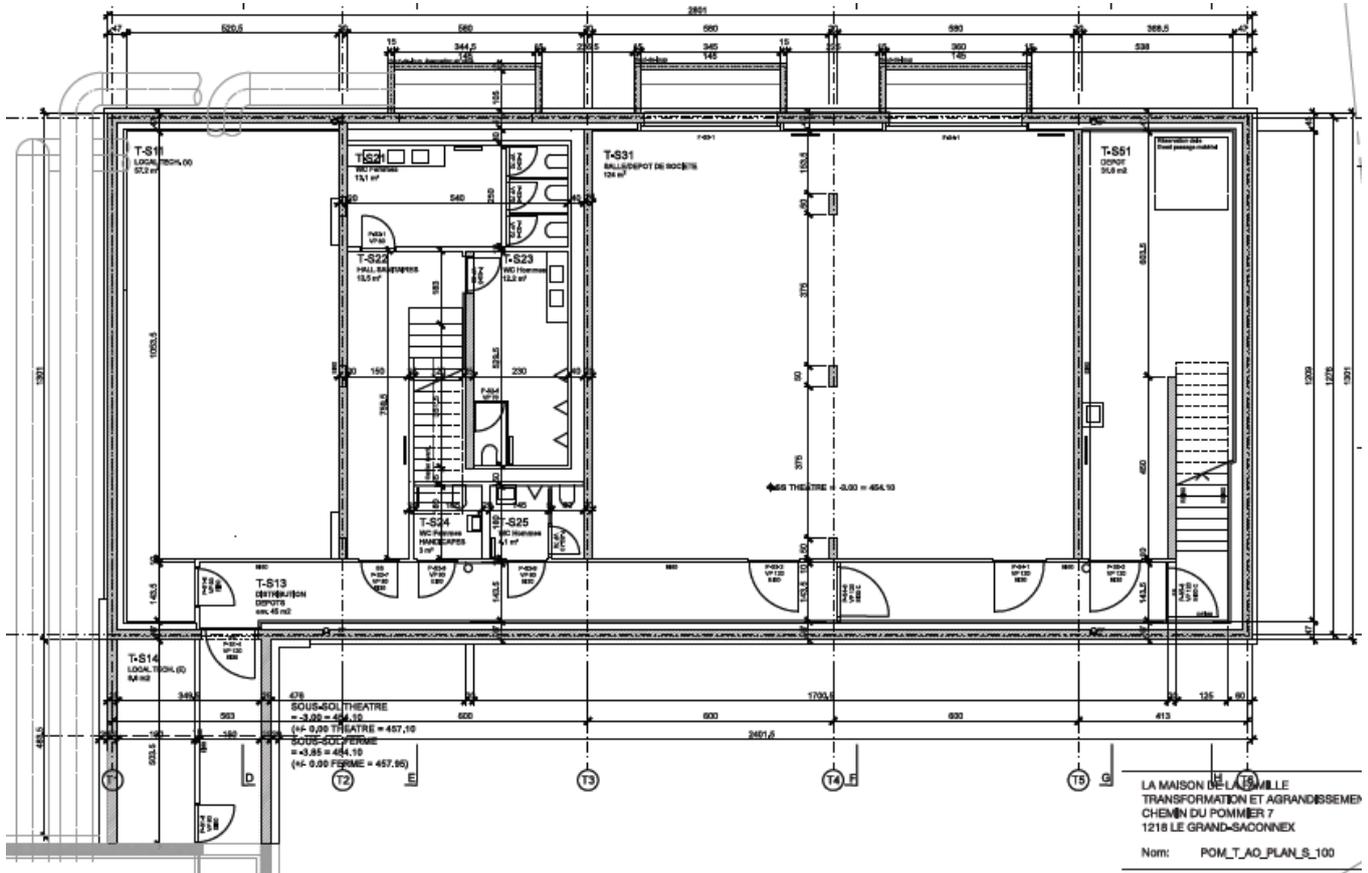


- **Etage :**
Deux petites loges (10-14 m²) équipées d'un wc et d'une douche chacune.

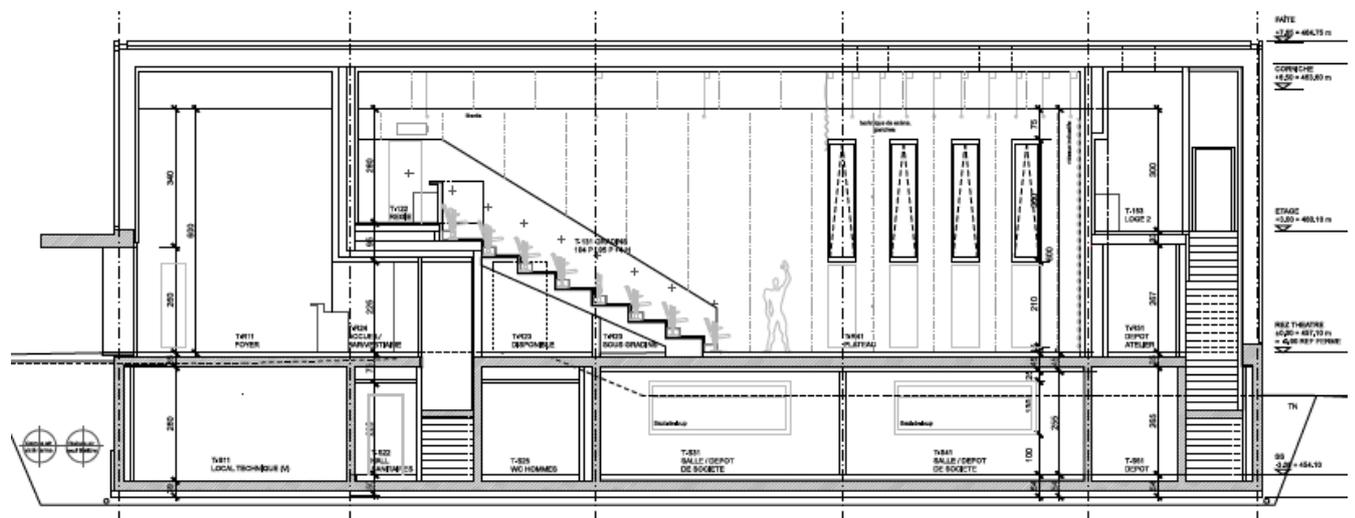


PLAN DE L'ETAGE

- **Sous-sol :**
Locaux techniques, dépôt (32 m²), sanitaires pour le public, locaux de distribution, sanitaires indépendants, grande salle de répétition pour la troupe (accès indépendant possible).



PLAN DU SOUS-SOL



COUPE LONGITUDINALE

Equipement de base prévu (éclairage et sonorisation) :

- Régie lumière/régie son.
- Rails fixes type HILTI (murs & plafonds) permettant la pose d'installations techniques amovibles.
- Spots et enceintes (types et quantités à définir)
- Rideaux de scène.
- Ecran de projection amovible.
- Boucle magnétique pour personnes malentendantes.
- Stores d'obscurcissement et ouvertures automatiques des vitrages.

IV. Modalités de mise à disposition

Le local de la troupe sera mis à disposition contre des prestations présentées au point IV. L'accès sera permanent et réservé aux membres de la troupe. L'entretien du local sera assuré par ces derniers.

Le théâtre sera mis à disposition en concertation avec l'administration communale, selon la programmation prévue.

V. Durée de la mise à disposition

Une convention de mise à disposition pour une durée de trois ans est prévue, avec une clause de retrait en cas de circonstances exceptionnelles. Trois mois avant l'échéance des trois ans, les parties se rencontreront et décideront de reconduire la convention et, si oui, à quelles conditions.



VI. Processus de sélection

Chaque groupe intéressé est appelé à soumettre un dossier présentant :

- Une description des activités que le groupe propose de mettre en place englobant un concept relatif au théâtre communautaire
- Un planning intentionnel des présences dans les locaux
- Un CV de chaque membre du groupe accompagné d'éventuelles références, attestations et certificats/diplômes
- Une copie de la carte d'identité de chacun des membres
- Une autorisation de séjour pour les personnes de nationalité étrangère
- Des séquences vidéo ou photographies de mise en scène ou d'activité en rapport avec celle proposées
- Un extrait de casier judiciaire de chacun des membres (celui-ci ne doit pas dater de plus de 3 mois)
- Un extrait de l'office des poursuites de chacun des membres

Une fois les dossiers reçus, la ville du Grand-Saconnex procédera à la sélection des finalistes qui seront auditionnés par un jury. L'audition comprendra une prestation artistique et une activité de théâtre communautaire sur un sujet proposé par la ville du Grand-Saconnex.

VII. Délai

Les personnes intéressées voudront bien soumettre leur offre, accompagnée des documents demandés au point VI, par courriel à l'adresse suivante : info@grand-saconnex.ch avec mention théâtre communautaire ou par courrier postal à la Mairie du Grand-Saconnex, route de Colovrex 18, case postale 127, 1218 Le Grand-Saconnex, d'ici au 31 août 2017.

La sélection des dossiers se fera dans le courant du mois de septembre 2017.